

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.	Numéro de permis 828038	Date d'inspection Le 14 août 2024	
Nom de l'établissement L'Énergicentre		Numéro de téléphone (506) 753-3596	
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Observations:

- Les enfants ont joués à l'extérieur et ont fait des jeux libres à l'intérieur. Les enfants sont intéressés par les insectes, donc ont un insectarium à l'intérieur qu'ils m'ont expliqués.
- Il y avait les noms de familles des enfants affichés au thème de l'Acadie sur le mur.
- Certains enfants ont joués avec des pompoms aux couleurs de l'Acadie, d'autres faisaient des pièces de théâtres et d'autres des jeux libres.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2024

Date

original signé par
Lilie Bujold

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2024

Date